

Strasbourg, le 11 mai 2021

**Direction Générale Adjointe
Infrastructures, Mobilités durables
et Transition Ecologique**

Direction de l'Environnement et de
l'Agriculture
Service Foncier, Agriculture et
Sylviculture

Monsieur Christian HAESSLER
Maire de MAISONSGOUTTE
47 Grand'Rue
67220 MAISONSGOUTTE

Dossier suivi par : Gérard BOSSU
Tél. : 03 88 76 68 94
Mél. : gerard.bossu@alsace.eu
Références : GB/CM/ D21-0000660

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET : Aménagement foncier agricole et forestier de MAISONSGOUTTE.

Désignation des pièces	Nombre	Observations / Remarques
Copie du relevé de décision suite à la réunion du 7 avril 2021 de la sous-commission communale d'aménagement foncier de MAISONSGOUTTE.	1	Pour information.

Traitement global souhaité :

<input type="checkbox"/> Suite à votre demande	<input type="checkbox"/> Pour avis	<input checked="" type="checkbox"/> Pour information	<input type="checkbox"/> Pour suite à donner	<input type="checkbox"/> Pour attribution	<input type="checkbox"/>
--	------------------------------------	--	--	---	--------------------------

Le Directeur-adjoint de l'Environnement et de
l'Agriculture
Chef du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture,
p.o. Gérard BOSSU



Dominique STEINMETZ

**Relevé de décisions
 Réunion du 07/04/21**
ORDRE DU JOUR
ORDRE DU JOUR :

- Point sur l'avancement des opérations d'aménagement foncier
- Projets communaux

PARTICIPANTS PRESENTS

M. le Maire de MAISONSGOUTTE		
M. Bernard WOLFF	M. Alexis LAVIGNE	M. Roméo SCHIEBER
M. Xavier STOEFLER	M. Dominique WEISSBECK	M. Thierry FROELICHER
Mme Monique GUTHMANN	M. René ADRIAN	M. Bernard RAMEY
M. Christian VEST	M. Michel SCHIEBER	M. Patrice GUNTZ
M. Rémy SPIES	M. Valentin OLTZ	M. Eric FRERING
M. Gilbert WOLFF	M. Eric HUBRECHT	M. Gérard BOSSU

N°	DECISIONS
1	<p>En introduction de la réunion, Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) afin que celle-ci apporte des explications sur le planning et le déroulement de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier lancée en 2014 et souhaite la prise en compte des politiques menées par la Commune de MAISONSGOUTTE, notamment avec la survenue ces dernières années des impacts de la sécheresse et de la crise sanitaire des scolytes sur les parcelles d'Epicéa.</p> <p>Monsieur BOSSU donne des informations sur des données techniques et sur les plannings de la procédure d'aménagement foncier. La charge de travail administratif et technique en matière d'aménagement foncier est très forte en ce moment sur l'ensemble du territoire alsacien, mais <u>la CeA mettra tout en œuvre pour assurer un bon déroulement de la procédure de MAISONSGOUTTE, dans un planning raisonnable et garantissant une bonne qualité technique et juridique d'exécution de l'opération.</u></p> <p>Il est rappelé que <u>le financement de l'opération d'aménagement foncier est acté par la CeA jusqu'à la clôture de l'opération et le transfert définitif de propriété (travaux du géomètre, de l'expert forestier et du bureau d'études en environnement, pose des nouvelles bornes, frais des enquêtes publiques).</u> Le financement des subventions pour les travaux connexes (chemins, environnement) fera l'objet d'une décision des élus de la CeA en fin d'opération.</p>
2	<p>MM. GUNTZ et FRERING apportent des explications techniques sur le déroulement futur de la réception des vœux des propriétaires et sur la réalisation de l'avant-projet</p>

N°	DECISIONS
	<p>de nouveau parcellaire. <u>Il a été décidé à l'unanimité des membres présents de la sous-commission que la valeur des boisements sera réactualisée (travail de M. FRERING) chaque fois que cela sera nécessaire, notamment pour ce qui concerne les dégâts engendrés par les scolytes. A noter que sur 10 ha sinistrés il est constaté une perte de 95 % de la valeur des bois qui est passée de 105 000 à 16 000 euros.</u></p> <p>En matière de bourse forestière, sur 30 potentiels acquéreurs, une quinzaine ont effectués des démarches devant notaire. L'objectif est de boucler cette opération en fin 2021 pour préparer un avant-projet d'échanges en 2022.</p>
3	<p>Monsieur le Maire présente le travail mené par la Commune pour identifier et pour sensibiliser les propriétaires de parcelles boisées particulièrement touchées par les dégâts de scolyte. <u>Un courrier avec talon-réponse a été envoyé à ces propriétaires afin de leur proposer des actions concertées de coupe des arbres infestés ou déperissant</u> ; sur une cinquantaine de propriétaires, seuls une dizaine ont répondu et très peu sont partants pour une opération de nettoyage concertée qui porterait sur 2,4 ha. La démarche n'est pas abandonnée pour autant mais la Commune a peu d'espoir qu'elle se réalise, d'autant plus que le marché du bois est très atone en ce moment.</p> <p>Plusieurs membres de la commission évoquent la problématique des boisements situés au droit de la ligne haute tension et de leur entretien par RTE.</p> <p>M. FROELICHER apporte des explications et incite <u>la Commune à prendre contact avec RTE afin de définir en concertation les modalités d'intervention de RTE pour la coupe des arbres et arbustes situés sous la ligne haute tension.</u></p>
4	<p>Monsieur le Maire et les conseillers municipaux souhaitent que <u>la problématique des sources et des zones humides</u> soit bien prise en compte dans le cadre de l'aménagement foncier.</p> <p>MM. RAMEY, GUNTZ et BOSSU confirment que la préservation de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et des paysages constituent un des objectifs majeurs de l'opération d'aménagement foncier.</p> <p>A ce titre, comme cela a été fait pour des opérations similaires d'aménagement foncier dans la Vallée (SAINT-MAURICE, ALBE), <u>un travail spécifique sera mené afin de répertorier les secteurs humides, sources et petits cours d'eau, afin de pouvoir y placer le maximum possible de superficie appartenant à des collectivités publiques (Commune, Communauté de Communes).</u></p>
5	<p>La prochaine réunion de la commission de travail de la commission d'aménagement foncier qui aura lieu après l'été sera consacrée à la <u>définition plus précise du réseau des chemins nécessaires à la desserte des parcelles et, à l'intégration des souhaits de la Commune en matière d'environnement</u> (problématique des sources et des zones humides, trames vertes et bleues).</p>

DIFFUSION COMPTE-RENDU

TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

